

**MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT**  
**HAUTE-VIENNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Absents : 2  
Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre  
Le mardi vingt-six mars  
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni  
en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** Le vendredi 15 mars 2024

**Présents :** M. Christian VIGNERIE, M. Jacques JAVELAUD (1<sup>er</sup> Adjoint), M. Jean MAYNARD (Adjoint), Mme Maryse THOMAS (Adjointe), Mme Marie-Lyne COIFFE, M. Pierre FABRE, Mme Élodie FEIFER, Mme Claudette LORGUE, M. Laurent MOREAU, Mme Michelle MOREL, M. Jean-Luc RESTOUEIX, M. Denis VARENNE

**Absents :** Mme Frédérique GODARD, Mme Daria PIEKARCZYK

**Secrétaire de séance :** Mme Michelle MOREL

**003/2024 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 (Budget Principal – Budget Assainissement)**

**BUDGET PRINCIPAL**

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DÉFICITAIRE N-1	- €	REPORT DÉFICITAIRE N-1	- €
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	60 713,11 €	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	80 005,00 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	298 587,64 €	DÉPENSES DE L'EXERCICE	909 070,30 €
RECETTES DE L'EXERCICE	151 793,61 €	RECETTES DE L'EXERCICE	1 113 376,28 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 146 794,03 €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	204 305,98 €
RÉSULTAT CUMULÉ DE SECTION (Ligne 001)	- 86 080,92 €	RÉSULTAT CUMULÉ DE SECTION	284 310,98 €
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	71 840,00 €	TOTAL À AFFECTER	284 310,98 €
RESTES À RÉALISER RECETTES	170 450,00 €	AFFECTATION OBLIGATOIRE À L'INVESTISSEMENT (art. 1068)	- €
TOTAL RESTES À RÉALISER	98 610,00 €	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	284 310,98 €
BESOIN DE FINANCEMENT	- €		

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

**Pour mémoire**

Report d'exécution positif de la section d'investissement  
(Ligne 001) - 86 080,92 €

Affectation complémentaire en réserves  
(Crédit du compte 1068) 257 527,89 €

Report d'exécution positif de la section de fonctionnement  
(Ligne 002) 26 779,00 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT**

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
REPORT DÉFICITAIRE N-1	- 5 067,92 €	REPORT DÉFICITAIRE N-1	- €
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	- €	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	- €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	41 337,45 €	DÉPENSES DE L'EXERCICE	39 195,80 €
RECETTES DE L'EXERCICE	49 529,61 €	RECETTES DE L'EXERCICE	57 555,63 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8 192,16 €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18 359,83 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE SECTION (Ligne 001)</b>	<b>3 124,24 €</b>	<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE SECTION</b>	<b>18 359,83 €</b>
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	- €	TOTAL À AFFECTER	18 359,83 €
RESTES À RÉALISER RECETTES	- €	AFFECTATION OBLIGATOIRE À L'INVESTISSEMENT (art. 1068)	- €
TOTAL RESTES À RÉALISER	- €	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	18 359,83 €
BESOIN DE FINANCEMENT Prélèvement réglementaire à effectuer en N+1 (art.1068)	- €		

Décide d'affecter le résultat cumulé de section d'exploitation comme suit :

**Pour mémoire**

Report d'exécution positif de la section d'investissement  
(Ligne 001) 3 124,24 €

Affectation complémentaire en réserves  
(Crédit du compte 1068) 12 885,26 €

Report d'exécution positif de la section de fonctionnement  
(Ligne 002) 5 474,82 €

## BUDGET LOTISSEMENT DES BOIS

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DÉFICITAIRE N-1	- €	REPORT DÉFICITAIRE N-1	- €
REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	21 777,55 €	REPORT EXCÉDENTAIRE N-1	0,50 €
DÉPENSES DE L'EXERCICE	21 777,55 €	DÉPENSES DE L'EXERCICE	365,79 €
RECETTES DE L'EXERCICE	- €	RECETTES DE L'EXERCICE	365,79 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 21 777,55 €	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 0,50 €
<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE SECTION (Ligne 001)</b>	<b>- €</b>	<b>RÉSULTAT CUMULÉ DE SECTION</b>	<b>- €</b>
RESTES À RÉALISER DÉPENSES	- €	TOTAL À AFFECTER	- €
RESTES À RÉALISER RECETTES	- €	AFFECTATION OBLIGATOIRE À L'INVESTISSEMENT (art. 1068)	- €
TOTAL RESTES À RÉALISER	- €	COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION	- €
BESOIN DE FINANCEMENT	- €		

Considérant les éléments du compte administratif 2023 ainsi que la clôture du compte Lotissement des bois au 31 décembre 2023 (Délibération 012/2023), aucune affectation des résultats n'a lieu.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

**Le Maire,**  
**VIGNERIE Christian**

